



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

COMITÉ SYNDICAL
DU 18 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES

Cette liste des délibérations examinées en séance du 18 mars 2023 a pour but de satisfaire aux obligations édictées par les articles L.2121-25 et L.5211-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

Le samedi 18 mars 2023 à 10h00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni à la salle Ainterexpo de Bourg-en-Bresse, sous la présidence de Monsieur Walter MARTIN, assisté de Michel CHANEL, Andrée TIRREAU, Christophe GREFFET, Vincent SCATTOLIN, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Renaud DONZEL, Catherine PICARD, Françoise COURTINE, Denis LINGLIN, Stéphane MARTINAND, Vice-Présidents, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Daniel ROUSSET, Valérie POMMAZ, Hélène CEDILEAU, Béatrice DALMAZ, Yannick RIOU et Joël PRUDHOMME, Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

287 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 22 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (287/506), le Comité Syndical peut donc siéger.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alexis MORAND, est élu Secrétaire de Séance.

Au cours de cette réunion, le Comité Syndical a :

1. a donné acte du compte-rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 24 juillet 2020.
2. accepté les offres tarifaires fibre noire qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin, lors sa réunion du 9 mars 2023, mandaté le Président pour notifier ces nouvelles conditions aux différents Fournisseurs d'Accès à Internet partenaires de l'opération Li@in et adapter les contrats le cas échéant.
3. approuvé les termes la nouvelle convention de participation de la Région au développement du réseau Li@in du syndicat intercommunal d'énergie et de l'e-communication de l'Ain, autorisé Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de ces actions
4. validé le principe que le SIEA centralise, collecte, valorise et reverse les CEE à travers une nouvelle convention proposée aux collectivités et établissements publics du département de l'Ain ; autorisé le président à signer la nouvelle convention de transfert et valorisation des CEE avec les bénéficiaires «CONVENTION DE TRANSFERT ET DE VALORISATION DES CEE V2023 » ; autorisé le président à signer les documents nécessaires aux transferts et à la vente des CEE auprès des obligés et intermédiaires ; autorisé le président à signer tout document nécessaire pour la commande et la réalisation de la prestation du bureau de contrôle COFRAC CEE pour le compte des bénéficiaires.
5. décidé de créer 3 postes du cadre des emplois des ingénieurs, 5 postes d'attachés, 4 postes de techniciens, 2 postes de rédacteur, 1 poste d'adjoint technique et 1 poste d'adjoint administratif ; décidé de supprimer 1 poste du cadre d'emploi de rédacteur ; précisé que le tableau des emplois permanents s'établira comme ci-après :

CADRE d'EMPLOIS	Nombre de Postes		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
INGENIEURS EN CHEF	1	1	0
INGENIEURS	18+3	10	11
TECHNICIENS	35+4	28	11
ADJOINTS TECHNIQUES	0+1	0	1
ATTACHES	10+5	8	7
REDACTEURS	8+2-1	8	1
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	29+1	23	7
Nombre total de Postes	101+15	78	38

6. précisé que le tableau des emplois non permanents relatif aux contrats de projet s'établira comme ci-après :

EMPLOIS NON PERMANENTS POUR CONTRATS DE PROJET au 1^{er} janvier 2023

CADRE d'EMPLOIS	Nombre de Postes		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
IRVE, chargé(e) vidéoprotection, énergie, usages, conseiller en énergie partagé et autres	10	4	6
Conseiller numérique	8	6	2
Nombre total de Postes	18	10	8

7. décidé d'instaurer le « forfait mobilités durables » selon les modalités présentées ci-dessus ;
dit que le versement du « forfait mobilités durables » aura lieu en une seule fraction l'année suivant celle au titre de laquelle le droit est ouvert ;
décidé d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
dit que le montant du « forfait mobilités durables » est fixé par référence à l'arrêté définissant son montant, et évoluera en fonction de la réglementation ;
décidé de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération et de signer tout acte en découlant ;
8. proposé de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget principal, les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement	/	5.338.357,36	22.674.629,48	31.204.925,10	/	13.868.652,98
Investissement	5.564.136,08	/	20.763.179,17	19.890.686,81	6.436.628,44	/

approuvé l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
déclaré toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

9. proposé de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget annexe Communication Electronique, les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement	/	30.219.998,24	7.965.649,02	33.114.271,64	/	55.368.620,86
Investissement	14.196.734,86	/	127 291 199,59	139.472.543,92	2.015.390,53	/

approuvé l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
déclaré toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

10. proposé de fixer comme suit, concernant le compte administratif du Budget « RESOLIAin », les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement	/	12.942.706,75	41.529.691,18	37.267.864,19	/	8.680.879,76
Investissement	/	76.769,65	324.841,07	298.016,20	/	49.944,78

approuvé l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
déclaré toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

11. proposé de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget annexe « Transition Energétique », les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement	/	/	2.485,89	10.484,64	/	7.998,75
Investissement	235.986,26	/	30.021,71	15.308,94	250.699,03	/

approuvé l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
déclaré toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.

12. déclaré que le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
13. déclaré que le compte de gestion du budget annexe « Communication Electronique », dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
14. déclaré que le compte de gestion du budget « RESO-LIAin », dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
15. déclaré que le compte de gestion du budget annexe « Transition Energétique », dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
16. approuvé les propositions d'affectation des résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Principal. de la façon suivante :
- Compte 1068 ("Réserves – Excédent de fonctionnement capitalisé") : 6.468.491,44 €
 - Ligne 002 ("Résultat de fonctionnement reporté") : 7.400.161,54 €
 - Ligne 001 ("Résultat d'investissement reporté") : -6.436.628,44 €
17. approuvé les propositions d'affectation des résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Communication Electronique de la façon suivante :
- Compte 1068 ("Réserves – Excédent de fonctionnement capitalisé") :2.015.390,53 €
 - Ligne 002 ("Résultat de fonctionnement reporté") : 53.353.230,33 €
 - Ligne 001 ("Résultat d'investissement reporté") : -
 - 2.015.390,53 €
18. approuvé la proposition d'affectation des résultats du Compte Administratif 2022 du Budget annexe "RESO LIAin". de la façon suivante :
- Compte 1068 ("Réserves – autres réserves") : 157.413,91 €
 - Ligne 002 ("Résultat d'exploitation reporté") : 8.523.465,85 €
 - Ligne 001 (« Résultat d'investissement reporté ») : 49.944 ,78 €
19. approuvé la proposition d'affectation des résultats du Compte Administratif 2022 du Budget annexe Transition Energétique de la façon suivante :
- Compte 1068 ("Réserves – autres réserves") : 7.998,75 €
 - Ligne 002 ("Résultat d'exploitation reporté") : 0,00 €
 - Ligne 001 (« Résultat d'investissement reporté ») : – 250.699,06 €
20. approuvé les autorisations de programmes et de crédits de paiement pour le budget principal 2023, selon le tableau joint à la délibération mentionnant les montants prévus des autorisations de programmes, ainsi que la répartition indicative sur les exercices 2023 et suivants des crédits de paiement.

21. approuvé les autorisations de programmes et de crédits de paiement pour le Budget Communication Electronique 2023, selon le tableau joint à la délibération mentionnant les montants prévus des autorisations de programmes, ainsi que la répartition indicative sur les exercices 2023 et suivants des crédits de paiement.
22. approuvé les autorisations de programmes et de crédits de paiement pour le Budget annexe Transition Energétique 2023, selon le tableau joint à la délibération mentionnant les montants prévus des autorisations de programmes, ainsi que la répartition indicative sur les exercices 2023 et suivants des crédits de paiement.
23. approuvé le budget principal de l'exercice 2023 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 41.903.611,54 euros à la section de fonctionnement et à la somme de 41.204.391,44 euros à la section d'investissement.
24. approuvé le budget annexe « Communication Electronique » de l'exercice 2023 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 86.453.230,33 euros à la section de fonctionnement et à la somme de 263.430.620,86 euros à la section d'investissement.
25. approuvé le budget de la Régie RESO-LIAin de l'exercice 2023 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 50.425.465,85 euros à la section d'exploitation et à la somme de 1.560.168,69 euros à la section d'investissement.
26. approuvé le budget annexe « transition énergétique » de l'exercice 2023 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 80.000,00 euros à la section d'exploitation et à la somme de 3.960.000,00 euros à la section d'investissement.

Le Président

Walter MARTIN



Pour affichage le 25 mai 2023